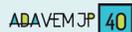


ACCOMPAGNEMENT



NOS COULEURS

Centre LGBT+ Sud Aquitaine - Landes
07 85 30 64 15 ou 09 88 53 87 68



ADAVEM JP 40

15 avenue Henri Farbos - Mont-de-Marsan
6 rues des Prairies - Dax
05 58 06 02 02 / adavem40.fr

ÉCOUTE



SOS Homophobie

Ligne d'écoute anonyme et confidentielle
01 48 06 42 41 / sos-homophobie.org



LÉIA est là

Ligne d'Écoute, d'Information et d'Aide
7 j/7 de 8h à 23h - gratuit - 0800 004 134
ou par e-mail ou par livechat / leiaestla.fr

JURIDIQUE



Le Défenseur des Droits

Peut être saisi gratuitement en cas de discrimination en raison de l'un des critères retenus par la loi,

- En rencontrant un de ses délégués

- à la Sous-préfecture de Dax

5 Av Paul Doumer 40 000 Dax / 05 58 06 72 79

- à la Maison des services au public de Peyrehorade

156 route de Mahounic 40 300 Peyrehorade / 05 58 73 60 03

- au CCAS de Soustons

14 Av du Maréchal Leclerc 40140 Soustons / 05 58 41 44 76

- au CCAS de Saint-Pierre du Mont

17 av. Georges Sabde 40 280 St Pierre du Mont / 05 58 05 53 84

[Connaître les jours et horaires de RDV avec le Défenseur des Droits dans les Landes : cdad-landes.justice.fr]

- En adressant la réclamation

- en ligne : defenseurdesdroits.fr

- par courrier : Défenseur des droits,

Libre réponse 71120, 75 342 PARIS Cedex 07

- par téléphone : 09 69 39 00 00



Réseau d'Assistance aux Victimes d'Agressions et de Discriminations

Réseau d'avocats, associations et professionnels qui assistent des victimes de délits, de crimes ou de discriminations en raison de l'orientation sexuelle.

URGENCE : 06 17 55 17 55 / urgence@ravad.org / ravad.org



Association LGBT+ Militante & Friendly - LANDES

PERMANENCE D'ACCUEIL

MONT-DE-MARSAN

Centre LGBT+ Sud Aquitaine Landes
3 rue Maréchal Bosquet

Ouverture au public : mercredi et vendredi - 14 h / 18 h 30

Ligne téléphonique : 09 88 53 87 68

SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE

CCAS, Espace Grand Tourren, bureau 11
2 allée des Magnolias

1^{er} mercredi de chaque mois - 14 h 30 / 17 h

LABRIT

Ancien café du centre, 51 chemin des Plantons

3^{ème} mercredi de chaque mois - 15 h / 17 h

CONTACT

07 85 30 64 15 ou 09 88 53 87 68

noscouleurs40@gmail.com



COURRIER

Nos Couleurs
3 rue Maréchal Bosquet
40 000 Mont-de-Marsan

SITE

Retrouvez Nos Couleurs
sur lesbascos.org

Brochure réalisée avec le soutien de

© 2024



LGBT+PHOBIES



Comment se défendre en cas d'agression ?

LANDES



Vous avez été agressé(e)

physiquement, verbalement, en ligne ?

Vous avez été victime de discrimination dans la vie quotidienne ou dans le travail ?

Ne restez pas VICTIME !
Défendez-vous !

L'expérience est toujours traumatisante et laisse désemparé(e), mais la résignation n'est pas une bonne solution.

Il existe des institutions, des organismes et des associations dont le but est de vous venir en aide.

- Ils sont à **votre écoute** et peuvent vous fournir une **aide psychologique** et concrète.
- Ils peuvent vous indiquer des procédures vous permettant de **défendre vos droits** et **d'obtenir une juste réparation** de votre préjudice.

Ce document a été établi à l'initiative de *Nos Couleurs, Centre LGBT+ Sud Aquitaine - Landes*, implanté :
3 rue du Maréchal Bosquet à Mont-de-Marsan.

- C'est au plan local, un **interlocuteur immédiat** et privilégié pour vous **fournir l'assistance** et **les conseils** propres à vous venir en aide. En cas d'agression ou de discrimination, mais également pour mener harmonieusement votre vie affective et sociale.
- Le Centre est aussi en mesure de vous aiguiller sur les personnes et les structures les plus aptes à **répondre à votre attente**.

Comment la loi punit-elle L'HOMOPHOBIE ?

Dans le *Code Pénal (article 132-77)*, l'**homophobie est une circonstance aggravante** lorsque l'infraction a été commise pour un motif homophobe (ex : meurtre, tortures, violences volontaires, viol, agressions sexuelles, menaces, vol et extorsion). La loi réprime également la publication de propos injurieux, diffamatoires ou caractérisant une provocation à la discrimination ou à la violence envers des personnes homosexuelles. (*articles 24, 32 et 33 de la loi du 29 juillet 1881*)

Provocation et diffamation publiques :

1 an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende

Injure publique : 6 mois d'emprisonnement et 22 500 € d'amende.

Que faire en cas D'AGRESSION



SOINS MÉDICAUX

- **Se rendre aux urgences pour faire établir un certificat médical** mentionnant les jours d'Interruption Temporaire de Travail (ITT), si possible supérieurs à 8 jours.
- **Faire des photos de vos blessures**, dès que possible ou dans les jours qui suivent.
- Par la suite, à chaque consultation médicale, **recupérer systématiquement un certificat médical**.

PORTER PLAINTE

- **Au plus vite au commissariat ou à la gendarmerie** la plus proche qui ne peuvent refuser de l'enregistrer
- **Ne pas se contenter d'une main courante.**
- Ne pas oublier de **citer dans la plainte les injures homophobes**, en indiquant précisément les mots employés.
- **Mentionner aussi l'identité de vos témoins** sur le dépôt de plainte, le cas échéant.
- **Bien la relire avant de signer** en vérifiant qu'y sont bien retranscrites toutes vos déclarations.
- **Demander une copie intégrale de la déposition**, ne pas se contenter d'un récépissé avec le numéro de plainte.

TROUVER DES TÉMOINS

- **Donner leurs noms et coordonnées à la police, ou gendarmerie**, même ultérieurement.
- **Les témoignages doivent être rédigés sur un formulaire précis (cerfa n°11527*02 accessible en ligne).**

APPELER NOS COULEURS

- Appeler au **07 85 30 64 15** ou **09 88 53 87 68** **au plus tôt** et si possible **avant le dépôt de plainte**.

L'association peut :

- **procurer une aide psychologique**
- **accompagner les démarches**
- **accompagner la procédure**
- **au besoin, se porter partie civile.**



PROTOCOLE

de signalement et de traitement des infractions de violences, de haine et de discrimination anti-LGBT+



Le Centre LGBT+ a conclu des partenariats avec :

- le Procureur de la République de Dax
- le Procureur de la République Mont-de-Marsan
- la Gendarmerie des Landes
- la Police nationale
- l'*ADAVEM JP 40* (Association Départementale d'Aide aux Victimes et de Médiation des Landes Justice de Proximité)
- *SOS homophobie*.

Grâce à cela nous pouvons :

- **accompagner les victimes** de discriminations LGBT+phobes pour déposer plainte
- **recueillir les plaintes** pour une transmission directe au Procureur.

AIDE JURIDICTIONNELLE



Les personnes à revenus modestes peuvent bénéficier d'une aide juridictionnelle (AJ) pour faire valoir leurs droits en justice. L'État prend alors en charge **la totalité** ou **une partie** des frais de procédure ou de transaction.

- **L'aide juridictionnelle peut être demandée pour tous les types de procédure**, devant toutes les juridictions civiles, pénales et administratives.
- Elle est soumise à **conditions de ressources**.
- Le dossier de demande d'aide juridictionnelle peut être demandé au tribunal de grande instance, à la mairie ou dans une maison de justice et du droit.